



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 18 décembre 2020

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO)



Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, se félicite de l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO), résultat d'une candidature transnationale, portée par la Suisse, en collaboration avec la France.

Le Préfet salue, en particulier, le travail de préparation exemplaire, réalisé par les membres du groupe de pilotage binational conduit par l'Office fédéral de la culture, Grand Besançon Métropole et le Pays horloger.

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art comprennent l'artisanat horloger situé le long de l'Arc jurassien franco-suisse, de Genève à Schaffhouse, de Bienne à Besançon, mais aussi la fabrication d'automates et de boîtes à musique, caractéristique de la région de Sainte-Croix. À la croisée des sciences, des arts et de la technique, ces savoir-faire conjuguent des compétences individuelles et collectives, théoriques et pratiques, dans le domaine de la mécanique et de la micromécanique. Dans cet espace franco-suisse, une grande diversité d'artisans, d'entreprises, d'écoles, de musées et d'associations valorisent et transmettent ces techniques manuelles à la fois traditionnelles et tournées vers l'innovation. Si les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art ont en premier lieu une fonction économique, ils ont aussi façonné la réalité sociale quotidienne des régions concernées ainsi que son architecture et son urbanisme. L'Arc jurassien est un espace dans lequel l'artisanat demeure particulièrement vivant, grâce à la présence d'artisans hautement qualifiés, grâce à des entreprises qui contribuent à la valorisation des savoir-faire et également grâce à une offre de formation complète.

Des mesures de sauvegarde, portant sur la documentation, la formation et la transmission ainsi que la sensibilisation et la valorisation de la tradition, sont envisagées. Pour les mettre en œuvre de manière transfrontalière, un projet « Arc horloger », qui va recevoir le soutien du programme de coopération européenne Interreg, a été élaboré. Il prévoit la constitution d'une instance de coordination pour mettre en valeur cette inscription.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication
interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04

53, rue de la Préfecture
21000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

